



HONGRIE
BULGARIE
ROUMANIE
CROATIE
SERBIE
UKRAINE

NEWSLETTER PECO

3^e trimestre 2023

ACTUALITÉS JURIDIQUES pour les investisseurs et les entrepreneurs

- HONGRIE: Modification des règles sur les aides d'Etat ; modification du droit de la consommation ; plainte déposée par l'Ukraine contre la Hongrie auprès de l'OMC
- BULGARIE: Adoption de l'euro en 2025 ? ; modification de la Constitution ; modification des règles du télétravail
- ROUMANIE: Nouvelles règles relatives aux fusions, transformations et scissions transfrontalières ; modifications concernant les parents salariés ; modifications dans le mécanisme de CfD
- CROATIE: Limitations de prix ; réforme fiscale ; nouvelles règles sur le lobbying
- SERBIE: Nouvelles règles sur la résidence et l'emploi des étrangers ; modification de la loi sur la construction
- UKRAINE : Inconvénients des liens établis entre les filiales ukrainiennes et russes d'une même entreprise

HONGRIE

ACTUALITÉS JURIDIQUES

APERÇU DES RECENTES MODIFICATIONS JURIDIQUES ET DES NOUVELLES LOIS ET REGLEMENTATIONS

Modification des règles sur les aides d'Etat individuelles octroyées par le gouvernement

En modifiant le Décret gouvernemental n°210/2014 sur l'utilisation des allocations budgétaires pour l'incitation à l'investissement, le gouvernement hongrois a pris des mesures importantes dans la lutte contre le changement climatique. Les modifications en question permettent au gouvernement de soutenir, sur la base d'une décision gouvernementale individuelle, des investissements visant à atteindre l'objectif de zéro émission nette. Elles prévoient par ailleurs plusieurs nouvelles conditions favorables au développement régional.

Introduction d'un nouveau type d'aide pour encourager la transition vers une économie à zéro émission nette

Ce nouveau type d'aide visant à soutenir les investissements qui contribuent à atteindre une économie à zéro émission est disponible dans tout le pays et peut atteindre 15 % des coûts éligibles d'investissement à Budapest et 35 % des coûts éligibles d'investissement en dehors de Budapest. L'entreprise ne peut bénéficier de cette aide que s'il existe un risque certain que sans son octroi le projet serait réalisé en dehors de l'Espace économique européen. Le montant maximal de l'aide ne peut excéder 150.000.000 HUF (environ 387.000 EUR) à Budapest et 350.000.000 HUF (environ 904.000 EUR) en dehors de Budapest.

Modification des conditions de l'aide à l'investissement régional

Le gouvernement hongrois a également modifié de manière favorable les conditions d'obtention de l'aide à l'investissement régional. Le montant minimum requis des coûts d'investissements dépend de la localisation selon que l'investissement en question se situe dans un chef-lieu de département, un chef-lieu de district ou bien en dehors de ceux-ci. Les montants minimums d'investissement modifiés sont désormais les suivants :

- Investissement d'au moins 5.000.000 EUR à Salgótarján, Miskolc, Nyíregyháza, Békéscsaba, Pécs, Kaposvár, Szolnok ou dans tout autre chef-lieu de district ;
- Investissement d'au moins 10.000.000 EUR à Győr, Székesfehérvár, Tatabánya, Szekszárd, Kecskemét, Szombathely, Veszprém, Zalaegerszeg, Debrecen, Szeged ou Eger (si le chef-lieu de district est également un chef-lieu de département, il convient de prendre en compte le montant le plus élevé).
- Investissement d'au moins 3.000.000 EUR dans les municipalités qui ne sont pas des chefs-lieux.

Simplification du système des garanties

Aux termes du décret, il est possible de demander une réduction de la garantie requise si l'investissement a déjà atteint la période d'exploitation obligatoire et si l'investisseur a rempli ses obligations contractuelles pour cette période, à condition qu'il reste au moins une année d'exploitation obligatoire. Le montant de la garantie ne peut toutefois être inférieur à 20 % de l'aide. En fonction de la durée restante de la période d'exploitation obligatoire, le montant minimal de la garantie peut atteindre jusqu'à 80 % de l'aide.

Modification des lois relatives à une protection du consommateur plus accessible

La loi n°XX de 2023 modifiant les lois relatives à une protection du consommateur plus accessible, est entrée en vigueur cet été, modifiant plusieurs législations relatives à la protection du consommateur, comme son nom l'indique, dans le but de rendre la protection du consommateur plus accessible.

Les modifications concernent principalement le fonctionnement des organismes de conciliation et le domaine de la surveillance du marché.

Procédure de conciliation en ligne

Les nouvelles dispositions permettent aux organismes de conciliation de mener les procédures en ligne, garantissant ainsi une mise en œuvre des textes plus rapide et plus efficace. Les organismes de conciliation entendent les parties désormais principalement par des moyens électroniques permettant une transmission audio et vidéo simultanée.

Décisions contraignantes

La loi modifiée permet désormais aux organismes de conciliation de rendre des décisions contraignantes également dans les cas où une entreprise n'a pas établi de déclaration d'acceptation, à la double condition que la plainte du consommateur soit dûment fondée et que la demande en question n'excède pas 200.000 HUF (environ 500 EUR).

Qualifications juridiques des membres et parité

Les membres des organismes de conciliation agissant seuls doivent avoir une qualification juridique de niveau supérieur et suivre une formation professionnelle obligatoire ainsi qu'une formation continue. La loi prévoit également que les organismes de conciliation doivent avoir un nombre égal de représentants des consommateurs et des entreprises, le ministère responsable de la protection des consommateurs veillant à ce que ce principe soit appliqué dans tous les organismes.

Compétence régionale

Avec l'entrée en vigueur de la loi modifiée, les organismes de conciliation ont désormais une compétence régionale. L'organisme de conciliation doit tenir une audience personnelle dans les chefs-lieux de département relevant de sa compétence, une fois par semaine, si nécessaire, à la demande du consommateur.

Devoir de coopération et de retours d'information

Dans le cadre du devoir de coopération incombant à l'entreprise, si le consommateur demande un entretien personnel, le représentant de l'entreprise autorisé à négocier un accord amiable doit assister à l'entretien au moins en ligne.

Les entreprises et les consommateurs sont désormais tenus de fournir des informations à l'organisme de conciliation sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations, sous peine d'amende pour les entreprises.

Divulgarion des informations sur les produits

En ce qui concerne la surveillance du marché, la loi exige des fabricants et des importateurs qu'ils indiquent non seulement leur nom et leur marque sur le produit, mais également les coordonnées auxquelles l'entreprise peut être contactée.

Plainte déposée par l'Ukraine contre la Hongrie auprès de l'OMC concernant l'interdiction d'importation de denrées alimentaires

L'année dernière, alors que l'invasion à grande échelle de la Russie en Ukraine perturbait les principales routes maritimes de la mer Noire et poussait l'Ukraine à chercher des moyens de transport terrestre alternatifs, d'importantes quantités de céréales se sont retrouvées en Europe centrale. Cet afflux de céréales ukrainiennes a suscité des protestations parmi les agriculteurs locaux, invoquant une atteinte à leurs activités commerciales et une distorsion des marchés nationaux.

En réponse à ces protestations, en mai 2023, l'Union européenne a imposé des restrictions commerciales sur les importations ukrainiennes en Hongrie, en Pologne, en Slovaquie, en Bulgarie et en Roumanie jusqu'au 15 septembre 2023.

La Commission européenne a depuis décidé de lever l'interdiction d'importation de blé, de maïs, de colza et de graines de tournesol ukrainiens, estimant que les mesures mises en place depuis mai ont atténué les distorsions du marché dans les cinq Etats membres.

Dans son annonce de l'expiration de l'interdiction, la Commission a également noté que Kiev s'était engagé à contrôler ses exportations de céréales et d'autres denrées alimentaires vers l'Union européenne.

En réponse à la décision de la Commission, le gouvernement hongrois a publié un décret maintenant ses restrictions, en justifiant l'interdiction par la protection des intérêts de ses agriculteurs. La prolongation de l'interdiction d'importation en Hongrie concerne divers produits, notamment les céréales, le colza et les graines de tournesol, la farine, l'huile comestible, le miel, le vin, certains produits carnés et les œufs. Il est à noter que la Hongrie n'interdit pas le transit des produits ukrainiens sur son territoire.

Entre-temps, les gouvernements de la Pologne et de la Slovaquie ont également choisi de maintenir leurs interdictions respectives à la lumière de la décision de la Commission.

Suite à la prolongation de l'interdiction d'importation de denrées alimentaires par ces pays, l'Ukraine a porté plainte devant l'OMC contre la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie. La plainte a été transmise aux membres de l'OMC le 21 septembre dernier.

Manifestations en réponse à la réforme de l'éducation en Hongrie

Le 4 juillet 2023, le Parlement hongrois a adopté un nouveau projet de réforme de l'éducation, son décret d'application a été officiellement publié le 30 août 2023.

Comme détaillé dans notre [précédente Newsletter](#), le nouveau projet de réforme de l'éducation a suscité d'importantes préoccupations au sein de la Commission européenne et a déclenché une série de manifestations à travers le pays. Début août, le projet de décret d'application a été mis à la disposition du public pour consultation. Selon plusieurs organisations professionnelles, l'objectif principal de ce décret semble être de remédier à la pénurie d'enseignants en Hongrie.

La version finale du décret d'application a été dévoilée quelques jours seulement avant le début de la nouvelle année scolaire et devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Des informations écrites concernant la nouvelle loi et le décret d'application, y compris des détails sur les salaires dans l'éducation publique, ont été préalablement adressées aux enseignants et ont suscité une indignation généralisée. Les enseignants en Hongrie luttent depuis des années contre des salaires extrêmement bas, et selon les informations fournies, il y a peu d'espoir d'une augmentation significative de leur rémunération en début de nouvelle année. De nombreux enseignants devraient recevoir des salaires presque identiques, malgré les différences d'expérience, certains débutant tout juste leur carrière d'enseignant tandis que d'autres se sont consacrés des décennies à la profession.

Le 1^{er} septembre, une manifestation a été organisée à Budapest pour dénoncer la détérioration des conditions dans le secteur de l'éducation. Des milliers de personnes se sont réunies pour exprimer leurs préoccupations. Une autre manifestation a eu lieu le 15 septembre et d'autres manifestations sont prévues pour l'automne.

Auteur : **D'ORNANO PARTNERS**

BULGARIE

ACTUALITÉS JURIDIQUES

APERÇU DES RECENTES MODIFICATIONS JURIDIQUES ET DES NOUVELLES LOIS ET REGLEMENTATIONS

Le 29 octobre 2023, la Bulgarie tiendra des élections locales susceptibles de provoquer des changements importants au sein des administrations locales, les partis politiques du pays demeurant fragmentés après le regroupement tumultueux des trois dernières années et la coalition instable qui a émergé des élections parlementaires d'avril 2023. A Sofia, la capitale, la maire sortante, Yordanka Fandakova, ne se représentera pas après plus d'une décennie à la tête de la ville la plus dynamique de Bulgarie, abritant près d'un cinquième de la population. Son successeur entrera probablement en fonction avec une nouvelle équipe et un nouvel ordre du jour. L'administration bulgare est pour l'instant en attente, en prévision de ces changements.

Objectif : Adhésion à la zone euro et à l'espace Schengen

Le gouvernement prévoit d'adopter l'euro en Bulgarie d'ici le 1^{er} janvier 2025 et d'être admis dans l'espace Schengen dès la fin de l'année 2023. En juillet 2023, le Parlement européen a adopté une résolution avec une majorité écrasante soutenant l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à la zone sans visa de l'Union européenne, car les deux pays "ont déjà rempli les exigences nécessaires pour être admis dans l'espace Schengen". La résolution est conforme à la position de la Commission européenne, qui a confirmé à plusieurs reprises que les deux pays satisfont aux exigences pour être admis depuis 2011. Indépendamment du soutien global des institutions européennes, l'adhésion de la Bulgarie est encore bloquée par l'opposition de l'Autriche et des Pays-Bas, invoquant des préoccupations en matière d'immigration.

Réforme judiciaire par le biais de modifications de la Constitution

Le nouveau Parlement avance dans ses projets de modifier la Constitution, une tâche impossible pour beaucoup de ses prédécesseurs. L'objectif est de réformer le système judiciaire et ses mécanismes de contrôle, et de permettre un accès direct à la Cour constitutionnelle pour les citoyens et les entités légales. Actuellement, seul un nombre limité d'institutions peut saisir la cour pour des motifs strictement spécifiques. La Cour constitutionnelle a été fondée comme gardienne de la nouvelle Constitution démocratique de la Bulgarie en 1991, indépendante de toutes les autres institutions de l'Etat. Pendant plus de deux décennies, elle a façonné la législation bulgare en servant de correctif aux politiques et pratiques du gouvernement et du parlement s'écartant du cadre de la Constitution. Récemment, il est devenu évident que le pays est prêt pour un accès plus démocratique à la cour à mesure que la société civile évolue et devient plus sophistiquée dans la poursuite de ses droits et libertés légitimes. La nécessité d'une réforme constitutionnelle est évidente selon le Parlement actuel. Cependant, qu'elle parvienne à progresser comme prévu ou non dépendra des résultats des élections locales en octobre.

Modification controversée des règles du télétravail

Le ministère bulgare du Travail a annoncé un projet de loi visant à modifier le Code du travail dans le but de mettre à jour les règles du télétravail. Le projet de loi exige que les locaux que le salarié utilisera comme espace de travail à domicile soient expressément désignés dans le contrat de travail. Les exigences applicables à de tels locaux indiquent qu'en effet, le salarié doit disposer d'une pièce séparée et correctement équipée dans son domicile pour être éligible au télétravail et ne peut pas changer cet emplacement sauf modification du contrat de travail. Cet amendement prévoit encore moins de flexibilité que les règles actuelles et a été largement critiqué par l'industrie informatique, où la plupart des salariés insistent pour avoir la possibilité de travailler à distance aussi souvent qu'ils le souhaitent. Ainsi, alors que les discussions publiques sur le projet de loi se sont terminées le 11 septembre, le ministère du Travail examinera les résultats et, espérons-le, ajustera le projet de loi avant de le soumettre au Parlement.



Auteur:
Georgi Popov & Co | Sofia, BULGARIE
en coopération avec D'ORNANO PARTNERS

ROUMANIE

ACTUALITÉS JURIDIQUES

APERÇU DES RECENTES MODIFICATIONS JURIDIQUES ET DES NOUVELLES LOIS ET REGLEMENTATIONS

Principales modifications en droit des sociétés roumain : Nouvelles règles relatives aux fusions, transformations et scissions transfrontalières

Dans un développement majeur pour les opérations transfrontalières, l'adoption de la Loi n°222/2023, qui transpose la Directive de l'UE 2019/2121 sur les opérations transfrontalières de transformation, de fusion et de scission d'entreprises, a introduit des modifications substantielles au droit des sociétés roumain (Loi n°31/1990), à la Loi sur le Registre du Commerce (Loi n°265/2022) et à d'autres textes législatifs concernant l'enregistrement des sociétés.

Cette nouvelle disposition légale est entrée en vigueur le 23 juillet 2023.

Fusion transfrontalière

Une fusion transfrontalière peut entraîner la dissolution et le transfert d'actifs et de passifs entre des sociétés roumaines (sociétés par actions, sociétés en commandite par actions, sociétés à responsabilité limitée) et des sociétés des Etats membres de l'UE ou des membres de l'Association européenne de libre-échange, opérant en conformité avec les dispositions de la Directive de l'UE 2017/1132 ou des formes similaires réglementées par ladite directive.

Ce processus ne s'applique pas aux entreprises soumises à la législation sur les marchés de capitaux, aux entités soumises à des réglementations spécifiques (telles que les fonds d'investissement collectif et les sociétés de gestion), aux entreprises en liquidation, en insolvabilité ou soumises à d'autres mesures spécifiques de redressement.

Loi applicable : Toutes les procédures et formalités liées aux fusions transfrontalières sont régies par le droit roumain, en ce compris l'obtention du certificat préliminaire par les sociétés fusionnantes et l'enregistrement de la nouvelle entreprise créée au Registre du Commerce, ou alternativement, l'enregistrement des modifications liées aux statuts de la société roumaine absorbante.

Projet de fusion commun : Les organes de direction des sociétés participantes doivent élaborer un projet de fusion commun, examiné par un expert indépendant accrédité, mis à la disposition des actionnaires et des salariés, et publié au Registre du Commerce avant l'approbation de la fusion transfrontalière par l'organe statutaire des sociétés concernées.

Rapport sur la fusion transfrontalière : Les organes de direction des sociétés participantes sont tenus de rédiger un rapport en deux parties (ou deux rapports distincts), l'un pour les actionnaires et l'autre pour les salariés, précisant et justifiant les aspects juridiques et économiques de la fusion transfrontalière, y compris les conséquences pour les salariés.

Protection des créanciers et des actionnaires : Les créanciers et les actionnaires ont accès à des informations pertinentes sur la fusion, et leurs droits sont protégés.

Protection des salariés : Des conditions strictes et des délais sont introduits concernant le contenu du rapport soumis aux salariés.

Certificat préalable à la fusion : Le processus de fusion nécessite l'approbation des autorités compétentes. Un certificat préalable à la fusion doit être délivré par le Registre du Commerce, qui dispose d'une période de 3 mois pour évaluer la demande.

Contrôle légal : Le contrôle est effectué en vertu de la Loi n° 222/2023 dans le cas d'une société roumaine créée à la suite d'une fusion, ou en vertu du Règlement du Conseil (CE) n° 2157/2001 et de la Loi n° 222/2023 pour une société européenne ayant son siège en Roumanie.

Transformation transfrontalière

La transformation transfrontalière conduit à un changement de forme juridique d'une société immatriculée au Registre du Commerce d'un Etat membre, la remplaçant par une forme juridique régie par la loi d'un autre Etat membre. La société transfère son siège social vers l'Etat de destination tout en conservant sa personnalité juridique.

Le droit roumain s'applique à la procédure de transformation d'une entité juridique roumaine en une forme juridique prévue par la loi d'un autre Etat membre, ainsi qu'à la transformation d'une entreprise d'un autre Etat membre en une forme de société prévue par le droit national.

La procédure de transformation transfrontalière concerne les sociétés par actions, les sociétés en commandite par actions et les sociétés à responsabilité limitée qui peuvent choisir de changer leur forme juridique pour se conformer à la réglementation d'un autre Etat membre (comme listé dans l'Annexe II de la Directive de l'UE 2017/1132). Les entreprises d'autres Etats membres peuvent également être transformées en sociétés par actions, en sociétés en commandite par actions ou en sociétés à responsabilité limitée en Roumanie et doivent être immatriculées auprès de l'office compétent du Registre du Commerce dans la zone où elles établissent leur siège social.

Les dispositions de la loi sur la transformation transfrontalière ne s'appliquent pas aux entreprises régies par des lois spéciales, soumises à des mécanismes et instruments de résolution (par exemple, vente, recapitalisation, etc.) ou en cours de liquidation, d'insolvabilité, ou de procédures de prévention de l'insolvabilité.

Le processus de conversion transfrontalière suit une procédure similaire à celle décrite précédemment pour les fusions transfrontalières.

Scission transfrontalière

Les sociétés par actions, les sociétés en commandite par actions, les sociétés à responsabilité limitée par actions, les entités juridiques roumaines, et les sociétés européennes ayant leur siège en Roumanie peuvent faire l'objet d'une scission transfrontalière, à condition qu'au moins deux des sociétés impliquées dans la scission soient régies par la loi de deux Etats membres différents et opèrent sous l'une des formes juridiques énumérées à l'Annexe II de la Directive de l'UE 2017/1132 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant certains aspects du droit des sociétés.

Les entreprises régies par des lois spécifiques, soumises à des mécanismes et instruments de résolution, des mesures de reprise et de résolution, ou des mesures de prévention des crises telles que prévues par la Loi n°312/2015, ainsi que les entreprises en liquidation ayant commencé la distribution d'actifs aux associés, les entreprises en insolvabilité ou en cours de procédures de prévention de l'insolvabilité, ne peuvent pas faire l'objet d'une scission transfrontalière.

La scission transfrontalière implique le transfert d'actifs et de passifs aux sociétés bénéficiaires, avec la distribution d'actions ou de parts sociales, le cas échéant, accompagnée de paiements en espèces (au maximum 10% de la valeur nominale des parts sociales ou au maximum 10% de la valeur comptable des actions, parts sociales ou valeurs mobilières représentant le capital social).

Ce processus peut être complet (couvrant la totalité des actifs et des passifs) ou partiel (ne couvrant qu'une partie), avec des objectifs de développement ou des avantages pour les actionnaires et l'entreprise.

Loi applicable : Le droit roumain régit les procédures et formalités à accomplir par une société roumaine faisant l'objet d'une scission pour obtenir le certificat préliminaire et l'enregistrement au Registre du Commerce de la (des) société(s) bénéficiaire(s) de la scission transfrontalière - entités juridiques roumaines. Le droit roumain détermine la date d'effet de la scission transfrontalière, si l'entreprise faisant l'objet de la scission est une entité juridique roumaine.

Il convient de noter que la législation prévoit de nombreuses exceptions, notamment en ce qui concerne l'obligation d'informer les salariés, de publier les projets de fusion/transformation/scission transfrontalières, etc., en fonction de la structure ou de la forme d'organisation des entreprises concernées.

Droit du travail : modifications concernant les parents salariés

En vertu des dispositions introduites par la nouvelle Loi n°241/2023, entrée en vigueur le 24 juillet 2023, les salariés parents ou tuteurs légaux d'enfants à charge jusqu'à 11 ans ont le droit de demander à leur employeur de travailler 4 jours par mois en télétravail depuis leur domicile. Les situations où la nature ou le type de travail ne permettent pas d'effectuer le travail depuis le domicile ne sont pas concernées par ces nouvelles dispositions.

Les nouvelles dispositions légales précisent également certaines conditions qui s'appliquent dans des situations spécifiques :

- Si les deux parents ou tuteurs légaux sont des salariés éligibles souhaitant bénéficier de cet avantage, la demande doit être accompagnée d'une déclaration de l'autre parent ou tuteur légal confirmant qu'ils n'ont pas demandé simultanément le travail à domicile ou le télétravail pour la même période ;
- Si le parent ou tuteur légal est une personne vivant seule, telle que définie à l'article 3 de la Loi n°277/2010 sur l'allocation de soutien familial (par exemple, célibataire, veuf, divorcé, etc.), aucune déclaration n'est requise de l'autre parent ou tuteur légal.

Enfin, il est important de noter que, dérogeant aux dispositions de la Loi n°81/2018 qui régleme les activités de télétravail, les salariés bénéficiant de l'accord de télétravail de 4 jours par mois sont tenus de disposer de tous les moyens nécessaires pour accomplir les tâches qui leur sont confiées aux termes de leur description de poste.

Modifications dans le mécanisme roumain de CfD pour les technologies à faibles émissions de carbone

Dans une avancée significative en faveur des technologies vertes, le ministère de l'Énergie roumain a dévoilé un projet de décret gouvernemental exposant le cadre légal pour la mise en œuvre et le fonctionnement du mécanisme de soutien des Contrats pour la Différence (CfD). Cette initiative, qui favorise les technologies à faibles émissions de carbone, est destinée à jouer un rôle clé dans la transition énergétique durable du pays.

Le projet, mis en consultation publique le 7 août 2023, souligne l'engagement du gouvernement en faveur de la promotion des sources d'énergie renouvelable. Le mécanisme CfD est destiné à englober diverses technologies de production éligibles, dont l'éolien terrestre, l'éolien en mer, le solaire, l'hydroélectrique, le nucléaire, l'hydrogène et le stockage. Cependant, ces projets seront soumis à l'autorisation de la Commission européenne du point de vue de l'aide d'Etat.

Le financement du mécanisme de soutien CfD proviendra du mécanisme de collecte de la redevance CfD, qui sera mis en œuvre pour tous les consommateurs finaux à partir de janvier 2024. De plus, des fonds de l'UE non remboursables, tels que ceux provenant du Fonds de Modernisation, contribueront à soutenir cette initiative.

Le premier schéma CfD, conçu exclusivement pour les technologies éoliennes terrestres et photovoltaïques solaires, devrait faire l'objet d'enchères en 2023 et 2025. Ce schéma sert un double objectif : aider la Roumanie à atteindre ses objectifs de décarbonation tout en assurant la stabilité de son approvisionnement en électricité. De plus, il s'aligne parfaitement sur les jalons définis dans le Plan National de Relance et de Résilience de la Roumanie (PNRR), avec des contrats devant être exécutés dès le quatrième trimestre de 2023 à la suite de la première série de procédures d'appel d'offres.

Les parties prenantes impliquées dans le schéma CfD joueront des rôles distincts et auront des responsabilités spécifiques. Transelectrica supervisera le processus d'enchères compétitives en tant qu'administrateur CfD, tandis qu'OPCOM agira en tant que contrepartie CfD. L'ANRE sera chargée d'émettre la législation secondaire pertinente, le ministère de l'Energie supervisera le cadre légal et l'allocation des fonds, et le Conseil de la Concurrence roumain approuvera le schéma national d'aides d'Etat.

Le premier schéma CfD comprendra deux séries d'enchères, chacune destinée à différentes technologies de production éligibles : éolien terrestre et sources photovoltaïques solaires. Cet effort combiné vise à générer une capacité totale de 5 000 MW. La répartition est la suivante :

- 1 000 MW de capacité installée pour la production d'électricité éolienne terrestre
- 1 000 MW de capacité installée pour la production d'électricité photovoltaïque solaire
- tous deux résultant de la première série d'enchères, prévue pour fin 2023.

Par ailleurs :

- 1 500 MW de capacité installée pour la production d'électricité éolienne terrestre
- 1 500 MW de capacité installée pour la production d'électricité photovoltaïque solaire
- tous deux résultant de la deuxième série d'enchères, prévue pour le premier semestre de 2025.

Les développeurs de projets cherchant à être éligibles au premier schéma CfD doivent remplir certains critères :

- Le projet doit être exécuté en Roumanie.
- La capacité installée proposée doit comprendre de nouvelles unités de production d'électricité ; les projets visant à remplacer, étendre ou moderniser les capacités existantes ne seront pas pris en considération dans le cadre de ce schéma CfD.
- Pour la première enchère, la date de mise en service cible ne peut pas dépasser 36 mois à partir de la date de signature du CfD.
- Le projet recevra un soutien via le schéma CfD pour une durée de 15 ans.

Le ministère de l'Énergie devrait prochainement publier l'Ordonnance d'Initiation des Enchères, qui précisera les règles d'enchères, ainsi que le projet d'Ordonnance ministérielle et le modèle de CfD relatif à ce schéma. Ces documents à venir sont susceptibles d'apporter des éclaircissements supplémentaires sur les aspects opérationnels de cette initiative novatrice.

Auteur : **D'ORNANO PARTNERS**

CROATIE

ACTUALITÉS JURIDIQUES

APERÇU DES RECENTES MODIFICATIONS JURIDIQUES ET DES NOUVELLES LOIS ET REGLEMENTATIONS

Limitations de prix imposées par le gouvernement

Le gouvernement croate a récemment adopté un Décret sur les mesures de contrôle direct des prix de certains produits dans le commerce de détail, entré en vigueur le 18 septembre 2023, imposant des limitations de prix dans le commerce de détail sur 30 groupes de produits (principalement des produits alimentaires et d'hygiène personnelle).

Selon le gouvernement, l'objectif de ces mesures extraordinaires est non seulement d'aider les consommateurs en réduisant leur coût de la vie, mais aussi de soutenir l'économie en général en réduisant l'inflation.

Le gouvernement continue de mettre en place des restrictions de prix pour l'électricité destinée aux petites et moyennes entreprises. Cette mesure ne s'applique pas aux grandes entreprises, le prix du marché ayant baissé et les subventions n'étant pas nécessaires dans leur cas. Néanmoins, le gouvernement garantit qu'il limitera les prix de l'électricité également pour les grandes entreprises en cas d'augmentation significative des prix et de perturbations sur le marché de l'électricité.

Nouvelle réforme fiscale à partir de 2024

Le gouvernement a présenté une proposition de réforme fiscale globale à adopter en 2024, qui couvrirait des changements dans l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les bénéfices des sociétés, la retenue à la source, la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les résidences secondaires.

L'une des principales modifications consiste en la suppression de la retenue à la source sur les paiements de dividendes aux entrepreneurs de l'Espace économique européen (Norvège, Islande, Liechtenstein) et une augmentation du taux de retenue à la source de 20 % à 25 % pour les pays non coopératifs à des fins fiscales.

En ce qui concerne la TVA, les contribuables auront le droit à un remboursement de la TVA si le recouvrement des créances auprès des clients (partiellement ou entièrement) ne peut pas être effectué dans un délai d'un an. Par ailleurs, le seuil d'inscription obligatoire à la TVA serait porté de 39 816,84 EUR à 40 000 EUR.

Nouvelle loi : La Croatie réglemente le lobbying pour la première fois

La proposition de la Loi sur le lobbying récemment introduite devrait être adoptée d'ici la fin de l'année. Pour la première fois, grâce à cette loi, la Croatie réglemente les lobbyistes et leurs activités de lobbying.

Parmi d'autres dispositions, cette loi introduit l'obligation pour les lobbyistes de s'inscrire dans un registre public qui offrirait un accès public aux informations sur les lobbyistes enregistrés.

D'ORNANO

PARTNERS

Juillet-septembre 2023

La loi établit également des règles de communication entre les lobbyistes et les personnes qu'ils cherchent à influencer, mettant l'accent sur l'ouverture, la transparence, l'équité, la conscience et l'intégrité. Les lobbyistes sont tenus de fournir des informations précises sur leurs mandats, d'agir de manière honnête et d'éviter toute influence induue ou conflit d'intérêts.



Auteur : Branimir Iveković
Iveković Law Offices | Zagreb, Croatie
en coopération avec D'ORNANO PARTNERS

SERBIE

ACTUALITÉS JURIDIQUES

APERÇU DES RECENTES MODIFICATIONS JURIDIQUES ET DES NOUVELLES LOIS ET REGLEMENTATIONS

Nouvelles règles sur la résidence et l'emploi des étrangers en Serbie

Dans une démarche significative visant à faciliter l'établissement des étrangers en Serbie, le Parlement serbe a récemment adopté deux législations importantes : la Loi modifiant la Loi sur les étrangers et la Loi modifiant la Loi sur l'emploi des étrangers. Certaines modifications sont entrées en vigueur le 4 août 2023, tandis que les dispositions les plus significatives visant à faciliter la procédure entreront en vigueur le 1^{er} février 2024. Elles visent à simplifier les procédures administratives pour les ressortissants étrangers et à créer des conditions plus favorables pour leur emploi en Serbie.

Permis unifié de résidence temporaire et de travail

Le changement le plus notable introduit par ces lois est le concept de permis unifié, présenté sous la forme d'un document biométrique. Ce permis accorde aux étrangers le droit de résider et de travailler en Serbie pendant une période allant jusqu'à trois ans. Contrairement au système précédent, qui exigeait des autorisations séparées pour la résidence temporaire d'une part et le travail d'autre part, les étrangers pourront désormais obtenir un permis unifié délivré par le ministère de l'Intérieur. A partir de février 2024, les demandes pourront être soumises par voie électronique, simplifiant considérablement le processus.

Ce permis unifié permet également des changements de poste ou d'employeur grâce à une procédure simplifiée, sans avoir besoin de recourir à un nouveau permis. De plus, si le contrat de travail d'un salarié étranger est résilié pendant la période de validité du permis, il a la possibilité de le conserver en concluant un nouveau contrat de travail dans les 30 jours.

Prolongation de la durée de la résidence temporaire

Depuis le 4 août 2023, les étrangers peuvent désormais se voir accorder un permis de résidence temporaire pour une durée allant jusqu'à trois ans, ce qui constitue une prolongation significative par rapport à la période maximale précédente d'un an. Les demandes de prolongation de la résidence temporaire peuvent être soumises jusqu'à 90 jours avant son expiration, offrant ainsi une période de conformité plus étendue.

Travail sans permis unifié ou permis de travail

A partir de février 2024, les étrangers ayant le droit de résider temporairement (par exemple, par le biais de regroupement familial ou de l'acquisition d'un bien immobilier) seront autorisés à travailler légalement sans permis unifié ou permis de travail. Cependant, cette autorisation est limitée à la durée de leur résidence temporaire.

Rapidité dans la préparation des « Rapports sur la situation du marché de l'emploi »

Les rapports sur la situation du marché de l'emploi seront désormais délivrés en quatre jours, réduisant considérablement la période d'attente précédente de dix jours.

Souplesse dans la documentation des conditions d'emploi

Les employeurs ont désormais la liberté de conserver les preuves de l'accomplissement des conditions d'emploi des étrangers selon leurs préférences organisationnelles, sans l'obligation de conserver ces documents sur les lieux où l'étranger est affecté.

Simplification des conditions d'obtention du permis de résidence permanente

Les modifications apportées à la Loi sur les étrangers ont simplifié les conditions d'obtention de la résidence permanente. Depuis le 4 août 2023, les étrangers peuvent être éligibles à la résidence permanente après avoir résidé de manière continue en Serbie pendant au moins trois ans sous une résidence temporaire approuvée. Cette nouvelle loi permet également des absences de la Serbie pour une durée totale de dix mois ou une absence unique allant jusqu'à six mois au cours de la période de référence de trois ans, sans interrompre la résidence continue.

Principales modifications à la loi sur la construction

Le Parlement serbe a récemment adopté des modifications importantes à la Loi sur la Planification et la Construction, annonçant une nouvelle ère pour l'industrie de la construction, l'urbanisme et l'efficacité énergétique dans le pays. Ces modifications sont entrées en vigueur le 4 août 2023 et comprennent toute une série de mesures innovantes qui promettent de remodeler l'industrie et de promouvoir un développement durable.

Suppression des frais de conversion foncière

Un changement important introduit par la loi modifiée sur la construction est la suppression des frais de conversion foncière. Cette mesure devrait donner plus de pouvoir aux usagers actuels des terrains, leur permettant de transformer leurs droits d'usage en droits de propriété sans paiement de frais. Cette flexibilité devrait favoriser un développement sans entrave et faciliter les échanges. Les entités en cours de privatisation, de faillite ou de procédures d'exécution, ainsi que leurs successeurs légaux, devront obtenir des informations sur la localisation du terrain auprès de l'Agence d'Urbanisme et d'Urbanisme en création. Ces informations devront confirmer que l'usage du terrain ne concerne pas des installations ou des zones destinées à des fins publiques, et tous les litiges de propriété devront être résolus avant que le processus de conversion puisse être finalisé.

Passeports énergétiques obligatoires

Les modifications mettent également l'accent sur l'efficacité énergétique en rendant obligatoire l'obtention de passeports énergétiques pour tous les bâtiments. Ces passeports serviront de certification de l'efficacité énergétique et de l'impact environnemental d'un bâtiment, et ils deviendront une condition préalable à toutes les ventes futures de biens immobiliers.

Les propriétaires de bâtiments commerciaux existants seront également tenus d'obtenir des passeports énergétiques pour leurs bâtiments ou bien individuel dans un délai de cinq ans à compter de la mise en œuvre de ces modifications.

Stations de recharge pour véhicules électriques

Avec la popularité croissante des véhicules électriques, une importante modification à la Loi sur la Construction consiste en l'installation obligatoire de stations de recharge pour véhicules électriques dans tous les nouveaux bâtiments et aires de stationnement. Cette modification tournée vers l'avenir est en accord avec l'effort mondial en faveur de la mobilité électrique et vise à réduire la dépendance aux combustibles fossiles, favorisant ainsi un écosystème de transport plus durable et respectueux de l'environnement.

Assurance responsabilité civile obligatoire auprès de tiers

Les modifications mettent l'accent sur la responsabilité et la protection de toutes les parties prenantes impliquées dans les projets de construction. Les investisseurs sont désormais tenus de souscrire une assurance responsabilité civile auprès de tiers, garantissant que les intérêts de toutes les parties soient préservés en cas d'incidents imprévus. Cette mesure offre une sécurité financière et renforce la confiance au sein du secteur de la construction.

Système de délivrance de permis électroniques amélioré

La loi modifiée met également fortement l'accent sur l'amélioration du système électronique de délivrance de permis, introduisant une plus grande responsabilité pour le respect des délais prescrits. Ce processus simplifié devrait accélérer les approbations de projets, favorisant l'efficacité et réduisant les formalités administratives.

Les récentes modifications apportées à la Loi sur la Construction marquent un pas significatif en avant pour l'industrie de la construction en Serbie. Ces mesures progressistes sont destinées à créer un environnement plus résilient, respectueux de l'environnement et favorable aux investisseurs. En abolissant les frais de conversion foncière, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique et en rendant obligatoire les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, la Serbie est prête à prendre la tête du développement urbain durable. L'introduction d'une assurance obligatoire et les améliorations apportées aux processus d'obtention de permis démontrent un engagement envers une responsabilité et une efficacité accrues.

Auteur : **D'ORNANO PARTNERS**

UKRAINE

ACTUALITÉS JURIDIQUES

APERÇU DES RECENTES MODIFICATIONS JURIDIQUES ET DES NOUVELLES LOIS ET REGLEMENTATIONS

En raison de la situation géographique et du passé soviétique commun, les entreprises internationales avaient fréquemment établi des liens entre leurs entités ukrainiennes et russes avant l'agression armée de la Russie contre l'Ukraine. Pour certaines entreprises, la nomination d'une même direction en Ukraine facilitait la logistique, la conformité et la gestion interne. L'orientation pro-UE choisie par l'Ukraine, ainsi que la guerre, nécessitent de reconsidérer une telle approche, car les liens avec la Russie sont devenus un fardeau plutôt qu'un atout.

Ci-dessous, nous expliquons pourquoi relier les entités ukrainiennes à des juridictions de l'UE serait bien plus productif et sûr.

I. Intégration à l'UE

Le Parlement ukrainien adopte de plus en plus fréquemment des mesures pour réformer la législation ukrainienne afin de répondre aux exigences de l'UE. Ceci concerne la majorité des domaines, tels que le travail et l'emploi, la confidentialité et la protection des données, l'écologie, les signatures électroniques, la propriété intellectuelle, les médias. Collaborer avec un bureau de l'UE aiderait les collègues ukrainiens à s'adapter aux mises à jour. En revanche, suivre les pratiques d'autres régions peut avoir un impact négatif sur la conformité des process, car les collègues en provenance de régions hors UE ont souvent du mal à travailler conformément aux normes européennes.

Il devient de plus en plus difficile de coordonner les processus commerciaux avec des collègues de pays hors UE, le travail commun pouvant être très lent et donc coûteux. Dans le cas de la Russie, la tâche est particulièrement compliquée car son gouvernement rejette les valeurs européennes et nos législations deviendront de plus en plus différentes.

Travail et emploi

Ces dernières années, la législation ukrainienne a fait beaucoup de progrès dans l'amélioration du droit du travail et son harmonisation avec les normes européennes du travail. Le droit du travail ukrainien devient de plus en plus progressiste dans la lutte contre la discrimination et le harcèlement au travail, rapprochant ainsi sa législation de celle de l'Europe. En particulier, l'Ukraine met déjà partiellement en œuvre la directive 79/7/CEE du 19 décembre 1978, la directive 2010/18/UE du 8 mars 2010, etc. Les conditions de licenciement des salariés en Ukraine deviennent également similaires à celles des pays européens et ces réglementations diffèrent de celles des législations non-UE. Par exemple, en Russie, il est permis de licencier les directeurs, directeurs adjoints et responsables comptables en cas de changement dans l'actionnariat de la société, tandis qu'en droit ukrainien, les salariés bénéficient d'une protection. Par ailleurs, le droit du travail ukrainien prévoit le règlement des litiges du travail par la médiation sur la base de l'expérience européenne, mais il ne s'agit pas d'une pratique courante dans les juridictions ne faisant pas partie de l'UE.

Ces tendances de changement de la législation s'intensifient chaque année et le droit du travail ukrainien s'harmonise de plus en plus avec le droit du travail de l'UE et divergera de plus en plus des législations non-européennes, avec pour conséquence un risque accru de violation des droits des salariés ukrainiens et également un retard et une complication des processus commerciaux en raison des divergences législatives.

Vie privée et protection des données

Aujourd'hui, la législation ukrainienne sur la vie privée et la protection des données ressemble beaucoup plus aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) qu'aux législations des pays hors UE. La législation européenne fixe des normes très élevées, qui sont mises en œuvre par l'Ukraine. En revanche, les pays hors UE offrent généralement une protection beaucoup moins forte des données personnelles et disposent d'un système différent. Par exemple, la loi russe ne fait pas de distinction entre un responsable des données personnelles et un sous-traitant, et la protection des données personnelles est beaucoup plus limitée que dans la législation ukrainienne et le RGPD. En Russie, les données personnelles sont par ailleurs moins protégées devant les autorités publiques. Les autorités de poursuite russes ont le droit d'accéder aux informations dont elles ont besoin pour effectuer une surveillance judiciaire, y compris les données personnelles. Une telle situation est inacceptable dans le cadre du régime autoritaire russe actuel, en particulier dans le contexte de son agression armée contre l'Ukraine, car le risque d'abus est élevé.

Ecologie et protection de l'environnement

Le Parlement d'Ukraine a adopté en 2019 la Loi sur les Principes Clés (Stratégie) de la Politique Étatique en Matière d'Environnement de l'État d'Ukraine pour la Période jusqu'en 2030 (« Stratégie ») pour répondre aux défis modernes dans le domaine de l'écologie et de la gestion environnementale conformément aux normes européennes les plus élevées, en particulier la Directive 2010/75/UE.

Cette Stratégie n'est pas seulement une liste de mesures nécessaires pour mettre en œuvre la législation de l'UE, elle constitue également une nouvelle approche des questions relatives à la nature et à l'environnement. Typiquement, dans les pays post-soviétiques, la rentabilité économique l'emporte sur les priorités environnementales et la nature est considérée comme un outil pour atteindre des objectifs économiques. L'Ukraine s'éloigne désormais de cette approche, et il est vital de coopérer avec des collègues partageant les mêmes valeurs. Même s'il existe encore des incohérences entre la législation environnementale ukrainienne et la législation environnementale européenne, de telles incohérences seront éliminées au cours des prochaines années, car la Stratégie prescrit la mise en œuvre des normes environnementales européennes d'ici 2025.

Par conséquent, la coopération avec des collègues de pays hors UE peut rendre le processus difficile, car ces derniers consacreront beaucoup plus de temps à étudier des réglementations qui leur sont inconnues.

II. Cybersécurité, limitations de protection des données, sanctions et autres restrictions.

L'agression armée russe a rendu nécessaires des mesures de sécurité, y compris des restrictions en matière de cybersécurité. Entre autres, ces restrictions s'appliquent aux services cloud. En Ukraine, les fournisseurs de services cloud et/ou de centres de données sont tenus de ne pas utiliser de moyens techniques pour la fourniture de services cloud situés dans les territoires occupés de l'Ukraine ou sur le territoire de la Russie. De plus, selon la Résolution n°18 du Conseil de la Banque nationale d'Ukraine en date du 24 février 2022 concernant le fonctionnement du système bancaire pendant la période de loi martiale, il est interdit d'effectuer des transactions en devise :

- 1) utilisant des roubles russes et des roubles biélorusses ;
- 2) impliquant une personne morale ou physique qui est située (enregistrée/résidant en permanence) en Russie ou en Biélorussie ;
- 3) pour s'acquitter d'obligations envers des personnes morales ou physiques situées (enregistrées/résidant en permanence) en Russie ou en Biélorussie.

Cette restriction rend en fait les transactions entre l'Ukraine et la Russie ou la Biélorussie impossibles.

III. Problèmes de permis de travail et restrictions légales sur les transactions pour les citoyens russes/biélorusses.

En raison de l'invasion russe, la prolongation et la délivrance de permis de travail pour les citoyens russes et biélorusses peuvent être retardées de plus de 2 mois en raison de vérifications internes menées par le Service de sécurité de l'Ukraine (SSU). Dans le cas où le SSU trouve des informations pouvant indiquer un soutien à l'invasion, le permis de travail peut être révoqué (refusé), ce qui peut atteindre à la réputation de la société et entraîner des temps d'arrêt liés à la recherche d'un nouveau candidat. Ainsi, il est fortement recommandé de s'assurer qu'un salarié spécifique ne soutient pas l'invasion ou de rechercher un candidat sans liens avec les Etats agresseurs.

Les restrictions imposées par le Cabinet des ministres de l'Ukraine constituent un obstacle sérieux au travail des Russes en Ukraine. Afin de protéger les intérêts nationaux, le Cabinet a imposé un moratoire (interdiction) sur la plupart des transactions effectuées par les Russes et les entités juridiques enregistrées selon les lois russes, ainsi que sur les entités juridiques dont le bénéficiaire effectif, le membre ou l'actionnaire détenant une part du capital de 10 % ou plus est la Fédération de Russie ou un citoyen russe. Ces restrictions s'appliquent à tous les citoyens russes, qu'ils soutiennent ou condamnent l'agression, à l'exception de ceux résidant légalement en Ukraine. Ces restrictions s'appliquent également aux citoyens russes résidant en permanence dans un pays de l'Union européenne.

En particulier, ces restrictions ont été imposées sur :

- La cession, le nantissement ou toute autre action entraînant ou pouvant entraîner la cession de biens immobiliers, de valeurs mobilières, de droits sociaux, de véhicules, d'aéronefs, de navires et de bateaux intérieurs.
- L'exécution, y compris l'exécution forcée, d'obligations monétaires et autres, dont les créanciers sont la Fédération de Russie ou des citoyens russes.

Par ailleurs, pour toute la durée de la loi martiale, un moratoire a été imposé sur les actes notariés à la demande de personnes associées à l'Etat agresseur. Les seuls actes notariés possibles concernant de telles personnes sont la certification de l'authenticité de la signature sur la demande de renonciation à la citoyenneté de la Fédération de Russie, la délivrance d'un certificat d'héritage et la certification du testament d'un prisonnier de guerre.

Travailler avec des Russes en Ukraine comporte des risques, car les restrictions susmentionnées peuvent non seulement retarder les processus commerciaux, mais aussi les rendre impossibles jusqu'à la fin de la loi martiale.

Conclusion

Le confort et l'efficacité de la gestion partagée des entités russes et ukrainiennes sont un mythe dépassé qui a perdu tout lien avec la réalité. Etablir des liens avec une filiale située dans un pays de l'UE serait une substitution optimale, compte tenu des réformes déjà engagées et attendues visant à se conformer à la législation européenne.



Auteur:

Vasil Kisil and Partners | Kiev, Ukraine
en coopération avec D'ORNANO PARTNERS

D'ORNANO

PARTNERS

Juillet-septembre 2023



À propos de D'ORNANO PARTNERS

D'ORNANO PARTNERS est un cabinet d'avocats international profondément ancré en Europe centrale et orientale et en France. Nos avocats offrent une connaissance approfondie des marchés locaux combinée à une expérience internationale inégalée.

Nous favorisons une approche intégrée, multidisciplinaire et transfrontalière, basée sur nos fortes capacités et la synergie entre nos bureaux européens qui travaillent en étroite collaboration.

Nous fournissons une assistance juridique dans les disciplines principales suivantes :

- **Transactions-Fusions et acquisitions**
- **Opérations immobilières**
- **Contentieux stratégiques**
- **Grands projets et investissements structurels**
- **Conseil juridique**

François d'Ornano, associé fondateur, est reconnu par Chambers Global 2023 pour son expertise de haut-niveau en M&A en Europe centrale et orientale.

